

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2279

Attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 euros à l'Association "Institut Français de Civilisation Musulmane", en vue de la création de cet Institut - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 08SEIFCM et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2279 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 1 000 000 EUROS A L'ASSOCIATION "INSTITUT FRANÇAIS DE CIVILISATION MUSULMANE", EN VUE DE LA CREATION DE CET INSTITUT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE - OPERATION 08SEIFCM ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Aide au patrimoine et lieux culturels ».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Culture et patrimoine 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00005.

Les projets visant à rendre visibles et accessibles les cultures de l'islam auprès du grand public sont dans notre pays essentiellement concentrés à Paris : Institut du monde arabe, Musée du Louvre – Département « Arts de l'Islam »... Ainsi, hormis la Maison de l'Orient et de la Méditerranée qui s'adresse prioritairement aux chercheurs, aucun projet sur notre région ne vient mettre en lumière les spécificités et richesses de ces cultures.

C'est pourquoi, l'Institut Français de Civilisation Musulmane (IFCM), association à vocation culturelle, a été créé en 2007. Il entend aborder les aspects culturels de l'islam, la culture étant entendue dans son acception anthropologique : l'histoire, les langues, les arts, les cuisines, les traditions... Pour ce faire, trois priorités sont poursuivies :

- faire connaître les cultures de l'islam ;
- permettre à tous d'en comprendre les origines, la diversité et les apports ;
- créer un espace de rencontre ouvert à des publics variés.

L'IFCM propose depuis sa création un programme d'activités « hors les murs » riche et varié :

- Cours de langue et littérature arabe.
- Organisation de conférences, séminaires et colloques.

▪ Formation à l'inter-culturalité, la laïcité et la diversité en partenariat avec l'UCLy et l'université Jean Moulin, soutenue par l'état. Dans le cadre de cette formation l'IFCM assure les cours suivants :

- religion et modernité ;
- lexicologie du droit musulman en langue française ;
- histoire des institutions françaises ;
- initiation au droit français ;
- droit et gestion des associations.

Dans cette perspective, l'Association souhaite édifier un bâtiment pour mener à bien ce projet.

a) Le projet

Implanté dans le 8^e arrondissement de Lyon, le projet architectural répondra aux besoins induits par les activités proposées. D'une surface de 2 500 m² répartis sur 4 niveaux, il comprendra :

- une salle de conférence de 240 places ;
- un espace d'exposition de 200 m² ;
- dix salles de classe d'enseignement et 2 laboratoires de langues ;
- une médiathèque ;
- deux salles polyvalentes pour colloques et séminaires.

Auxquels s'ajouteront des espaces publics (salon de thé / restaurant) et une terrasse donnant sur les jardins.

L'Institut proposera au public, différents services et activités :

- des ateliers d'apprentissage de l'arabe littéraire et dialectal ainsi que des formations destinées aux entreprises désireuses de former leurs salariés à des fins commerciales ;
- une médiathèque thématique composée d'ouvrages sans caractère prosélyte ;
- un programme annuel d'expositions temporaires ;
- des colloques, débats et conférences sur les cultures de l'islam ;
- une programmation artistique et culturelle (musique, théâtre, cinéma) ;
- un salon de thé - restaurant.

Pour arrêter les orientations stratégiques de l'IFCM et mener à bien cette programmation, un Comité culturel et scientifique est envisagé. Caution morale, il serait composé d'une dizaine de personnalités qualifiées issues de divers horizons : universitaires, chercheurs, professionnels de la culture... sans pour autant être ouvert aux financeurs de l'IFCM de manière à garantir transparence et neutralité.

Enfin, des partenariats avec divers équipements culturels sont envisagés pour la mise en œuvre de ce programme. Ceux-ci visent à :

- fédérer les acteurs du 8^e arrondissement : Centres sociaux, Maison de la Danse, NTH8, Médiathèque du Bachut, Institut Lumière... ;
- mailler le territoire métropolitain : ECCLY, Le Rize, CHRD, CNMA, Espace Hillel, Université de Lyon, CROUS, Biennales Art contemporain et Danse, ENM de Villeurbanne, Pôle Pik... ;
- s’inscrire dans les réseaux régionaux : Fondation du patrimoine, Patrimoine rhônalpin, Réseau Memorha... ;
- s’associer aux partenaires nationaux : Institut du monde arabe, Musée du Louvre, Institut des cultures d’islam, Musée national de l’histoire de l’immigration...

b) Le calendrier prévisionnel

Le permis de construire a été déposé en avril 2015. L’Association bénéficiera de l’assistance à maîtrise d’ouvrage de la SERL dans l’édification de ce bâtiment conçu par le cabinet lyonnais Gautier + Conquet dont la livraison est prévue en janvier 2018.

c) Le plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel de ces travaux est estimé à 6 590 062,58 € HT avec le plan de financement suivant :

État	1 000 000 €
Métropole de Lyon	1 000 000 €
Ville de Lyon	1 000 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes *	1 000 000 €
Financement propre **	2 590 062, 58 €
Total	6 590 062, 58 €

* *Demande de subvention en cours.*

** *Le financement propre comprend notamment la participation de la Grande Mosquée à hauteur de 1 million d’euros.*

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l’attribution d’une subvention d’investissement d’un montant de 1 000 000 € au profit de l’Association Institut Français de Civilisation Musulmane pour l’édification de cet institut, rue Guillaume Paradin dans le 8^e arrondissement.

Le montant de la subvention de la Ville de Lyon est forfaitaire et ne pourra être augmenté. Il sera financé par affectation d’une partie de l’AP n° 2015-1, programme 00005. L’IFCM s’engage à réaliser le projet, quelle que soit l’évolution du plan de financement.

La Ville de Lyon soutient le projet de construction du bâtiment et ne prévoit pas d’aide récurrente et pérenne en fonctionnement au projet culturel.

Une convention est établie avec l’Association définissant, notamment, les modalités de paiement et les conditions d’utilisation de cette subvention et prévoyant, entre autres, que toute modification constatée à la baisse dans

l'exécution du programme ou de son plan de financement, entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Ville de Lyon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1611-4 ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 000 000 € est allouée à l'Association « Institut Français de Civilisation Musulmane » pour l'édification de cet Institut. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Culture et patrimoine 2015-2020 », programme 00005.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Institut Français de Civilisation Musulmane » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2015-1, opération n° 08SEIFCM et sera imputée sur l'article 20422, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2016 : 300 000 €
- année 2017 : 300 000 €
- année 2018 : 400 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN